



**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**

Etablissement Public Territorial de Bassin



Le magazine du Vidourle

n° 22
Janvier 2012



Contrat de rivière : Fiches Actions en cours | **Prévention** : Sensibilisation scolaire
Plan Vidourle : le PAPI 2, dossier en instruction

www.vidourle.org



**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**
Etablissement Public Territorial de Bassin

Editorial



“ Tout d'abord, c'est avec grand plaisir que je continue ma mission de Président du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV) depuis le 21 juin 2011, selon le mode de l'alternance, Gard et Hérault, retenue collégialement par les élus du Bassin Versant.

Ayant toujours suivi de près les actions menées sur le Vidourle, je tiens, tout d'abord à rappeler, que derrière les réalisations, se cache le travail constant et très efficace, de toute l'équipe administrative et technique du SIAV qui s'investit au quotidien pour faire avancer l'ensemble des aménagements validés par l'Etat. A ce titre, je les remercie vivement pour leur implication.

Indéniablement, et eu égard aux travaux que nous avons déjà réalisés, notre action est aujourd'hui reconnue de tous. Même s'il nous est parfois reproché sur les dossiers à venir de ne pas avancer assez vite, les procédures administratives imposées par nos financeurs ne peuvent être contournées, c'est la loi et on ne peut y déroger. Pour cette raison, afin de limiter les risques financiers que pourrait prendre le SIAV et face au poids de la responsabilité qui pèserait sur les élus des communes, s'ils passaient outre, le comité syndical réuni le 12 octobre 2011 a voté à l'unanimité la définition d'une doctrine de planification des travaux. Cette dernière prévoit le lancement des infrastructures uniquement à compter de l'obtention des arrêtés de subvention, des autorisations techniques ultimes et la pleine possession de la maîtrise foncière.

Je crois que nous devons rester confiants et sereins sur les projets à venir : le PAPI 2 est en cours de labellisation avec des travaux prévus dès 2013, les fiches actions du contrat de rivière sont élaborées et les premières opérations vont démarrer par anticipation, dès cette année. Au niveau financier, nos partenaires : l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région Languedoc Roussillon, ainsi que les Conseils généraux du Gard et de l'Hérault, sans qui rien ne serait possible, nous ont réitéré leur engagement. Notamment, en ce qui concerne l'Etat, lors de la réunion du 15 novembre 2011, à l'occasion de la visite à Nîmes du ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, madame Nathalie Kosciusko-Morizet. Réunion au cours de laquelle, j'ai eu le plaisir de défendre très longuement les intérêts du SIAV.

C'est pourquoi, je vous invite à partager avec moi cette dynamique positive qui se profile pour tous les projets défendus par le SIAV, et à destination des générations futures.

Enfin, je vous souhaite à l'occasion de ce nouveau numéro, tous mes vœux de bonheur, de sérénité, et de solidarité pour cette nouvelle année 2012. ”

Christian Valette

Président du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle,
Vice-Président du Conseil Général du Gard délégué à l'environnement

La sensibilisation scolaire : bilan et perspectives

En raison de la transition du PAPI 1 vers le PAPI 2, et des démarches administratives qui en découlent, on observe un décalage lors de l'attribution des aides. Malgré un bilan très satisfaisant, le comité syndical a opté pour la prudence et a décidé de suspendre les actions de sensibilisation scolaire pour cette année, dans l'attente des prochains arrêtés de subventions.



Les élèves sur le site du moulin de carrière à Aubais

“ Compte tenu de la non obtention de l'arrêté de subvention d'État et des délais nécessaires pour assurer la mise en place de cette action, le comité syndical réuni le 12 octobre 2011 à Boisseron a décidé à l'unanimité, de suspendre l'activité pour 2011/2012. En effet, malgré l'attachement du SIAV et des élus à cette action, il ne peut pas se permettre financièrement d'entamer de nouvelles actions sans la certitude d'obtenir ces fonds.

Le SIAV met actuellement tout en œuvre pour relancer l'opération dès la rentrée 2012/2013. Pour preuve, les dossiers de demande de subvention sont déposés depuis le mois de janvier soit 9 mois avant la prochaine rentrée. La réunion qui s'est tenue le 15 novembre 2011 avec les services de l'Etat annonce des perspectives plus positives pour la rentrée prochaine. ”

LES CHIFFRES 2010-2011

Une soixantaine de communes du bassin versant du Vidourle a bénéficié de ces journées :

127 journées de sensibilisation ont été réalisées et ont concerné 43 classes de CE2, 44 classes de CM1, 38 classes 5^{ème}, 1 classe de Bac Pro et 1 classe de CM2.

3000 élèves ont participé à ces journées de sensibilisation.

Bilan de l'action depuis 2004

Dans le cadre du Plan Vidourle, un volet concerne la sensibilisation des scolaires au risque inondation afin de développer une culture du risque. Le SIAV est le maître d'ouvrage de l'action de sensibilisation auprès du jeune public scolaire du bassin versant du Vidourle.

Il s'agit d'un investissement à long terme, visant le jeune public et nécessitant la mobilisation et l'adhésion du monde enseignant. Cette action repose sur un partenariat entre l'Education Nationale et le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle.

Depuis près de 7 ans, cette implication forte du SIAV est soutenue, dans le cadre du Plan Vidourle, par différents partenaires financiers : Europe, Etat, Région, ainsi que le CG30 et le CG34.

Un bilan est établi chaque année en fin d'année scolaire au vu des informations récoltées auprès du corps enseignant et des animateurs mandatés par le SIAV pour la réalisation de ces journées.

Ainsi, au total, ce sont 717 journées de sensibilisation au risque inondation qui ont été organisées, soit 17 037 élèves sensibilisés entre 2004 et 2011. Ces journées de sensibilisation concernent 54 établissements scolaires dont 42 écoles élémentaires ou primaires, 11 collèges et 1 Maison Familiale Rurale.

SOMMAIRE

Edito p 2

Prévention p 3 & 4

- Sensibilisation scolaire
- PCS : état d'avancement

Plan Vidourle p 5

- PAPI 2, en route vers la labellisation

Équipe verte p 6

- Intervient sur tout le Bassin Versant

Haute vallée p 7

- Restauration forestière sur les affluents du Vidourle

Contrat de rivière p 8

- Le contrat de rivière se précise

La parole aux communes p 9

- Boisseron
- Sommières

Connaissance du risque p 10

- Etudes hydrauliques : Brestalou et bassin versant du Lassaut

Milieu naturel p 11 & 12

- Continuité biologique
- Le SIAV lutte contre les espèces invasives

Budget p 13

- Le DOB : perspectives 2012
- Zoom sur le FEDER

Revue de presse p 14

Brèves p 15

En savoir plus p 16

- Entretien avec Richard Lapierre

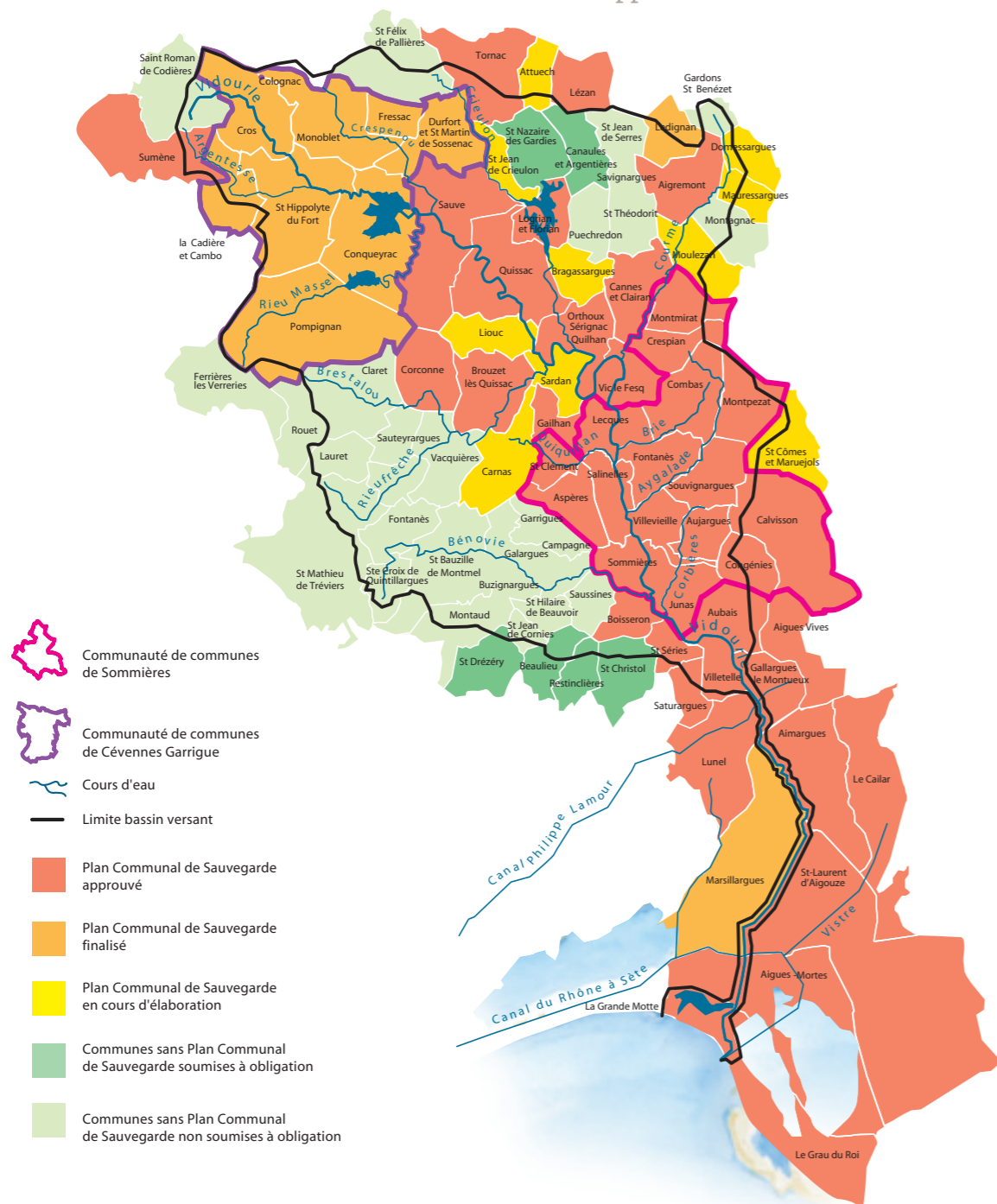
Plans Communaux de Sauvegarde : l'état d'avancement

Dans le cadre de l'Axe 2 du plan Vidourle : l'amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte est poursuivie.

Le SIAV poursuit sa mission technique auprès des communes qui ont l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (cf. loi de modernisation de sécurité civile 13 Août 2004 - décret d'Application du 13 septembre 2005).

À ce jour, seules quelques communes du bassin versant du Vidourle, soumises à obligation n'ont pas encore entamé de procédure pour élaborer leur PCS.

“ Les communes du bassin versant du Vidourle et les intercommunalités sont maîtres d'ouvrage. Elles peuvent soit externaliser la réalisation du PCS (bureau d'études) et bénéficier dans le cadre du plan vidourle d'un financement à hauteur de 90%, soit le réaliser en régie. Dans les deux cas le SIAV apporte un appui technique très apprécié. ”



PAPI 2 : En route vers la labellisation

1/ Contexte du PAPI 1

Suite aux inondations de 2002, l'Etat a lancé un appel à candidature et a sélectionné le 19 juin 2003 le projet intitulé « Plan Vidourle » porté par le SIAV parmi 135 dossiers. Ce dossier, classé Projet Pilote National, a été intégré dans une gestion des risques d'inondation dont l'évolution au cours de cette décennie a permis d'aboutir au lancement en 2002, des Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI).

Cet outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités a permis la mise en œuvre d'une politique globale de gestion à l'échelle du bassin versant, en bénéficiant de crédits exceptionnels de l'Etat pour financer les projets à hauteur de 40 %.

Actuellement, l'intégralité des actions pouvant être réalisées avec les financements attribués au SIAV dans le cadre du PAPI 1 a été engagée. Cette dynamique a été possible grâce au renforcement des équipes du syndicat et à la mobilisation de nos partenaires financiers (Europe, Etat, Région CG 30 et CG 34).

2/ Pourquoi un PAPI 2 ?

Suite au bilan des premiers PAPI, l'Etat a choisi en 2009 de rénover ce dispositif et de permettre d'assurer la transition avec la mise en œuvre de la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Dans ce contexte, le SIAV a répondu au nouvel appel à projet de l'Etat pour obtenir la labellisation PAPI 2 afin d'assurer la continuité des opérations du Plan Vidourle validées par l'inspection de l'Instance de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) en 2009 / 2010. L'objectif est de répondre le plus efficacement possible aux risques d'inondations.

3/ Quels enjeux sur les travaux ?

Outre les actions liées à la sensibilisation, à l'amélioration de la gestion de crise, à la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire, et à la réduction de la vulnérabilité, la contractualisation du PAPI 2 pendant la période 2012 - 2017, permettra de réaliser les opérations suivantes :

• Digue de 1^{er} rang d'Aimargues - Zones de surverse

L'instruction du dossier par les services de l'Etat (DDTM 30) est en cours mais nous avons négocié et obtenu que l'enquête publique initialement prévue en 2011*, démarre en février/mars 2012 ; soit juste avant la période de réserve de l'Etat, en raison des prochaines élections présidentielles. Suite à l'enquête publique, le long processus des acquisitions foncières pourra commencer.

** Le dossier avait été déposé une première fois en 2009 et une seconde fois fin 2010. L'Etat ayant mis en place un service instructeur spécifique pour les études de dangers (DREAL), ce dernier, conformément au décret d'Application de décembre 2007 a repris la totalité de l'étude de danger. La DREAL nous a donc demandé d'apporter des compléments d'informations, et nous avons dû à nouveau présenter le dossier en février 2011.*

Calendrier estimatif :

- Etudes réglementaires, Foncier, Autorisations : 2012 - 2013
- Travaux : 2013 - 2014

• Bassin de rétention Garonnette (Quissac) :

Le dossier de demandes de financements a été déposé au mois de juillet 2011, il est en cours d'instruction. Le dossier d'enquête publique sera déposé en janvier 2012 pour instruction par les services de l'Etat. Ainsi, l'enquête publique pourrait débuter fin 2012/début 2013, ensuite la consultation des entreprises et les acquisitions foncières, pourront être enclenchées.

Calendrier estimatif :

- Etudes réglementaires, Foncier, Autorisations : 2012 - 2014
- Travaux : 2014 - 2015

• Dossier Rive droite - Digue 2nd rang Lunel, Digue 2nd rang Marsillargues, Surverse de Marsillargues et Ressuyage des plaines de Lunel et Marsillargues :

Cette étude globale validée par l'ICAT, traite ces aménagements de manière indissociable.

Actuellement le SIAV travaille sur les avants projets, le dépôt des dossiers d'instruction aux services de l'Etat (DDTM + DREAL) est prévu pour la fin de l'année 2012.

Calendrier estimatif :

- Etudes réglementaires, Foncier, Autorisations : 2012 - 2014
- Travaux : 2014 - 2016

• Dossier Rive Gauche - Digue de 2nd rang Aimargues, Digue de 2nd rang Gallargues-Le-Montueux, Digue de 2nd rang Le Cailar :

Il s'agit aussi d'un dossier global, car ces communes répondent à des logiques hydrauliques, elles sont liées les unes aux autres, les aménagements prévus le sont également.

Actuellement le SIAV travaille sur les avants projets, le dépôt des dossiers d'instruction aux services de l'Etat (DDTM + DREAL) est prévu pour le début de l'année 2014.

Calendrier estimatif :

- Etudes réglementaires, Foncier, Autorisations : 2012 - 2018
- Travaux : Aimargues 2017 - Le Cailar 2018 - Gallargues-Le-Montueux 2019

• Bassin de rétention - Etude générale (9 ouvrages), Foncier, Autorisations : 2012 - 2016

Le lancement de l'étude de faisabilité pour les 9 bassins est prévu courant 2012.

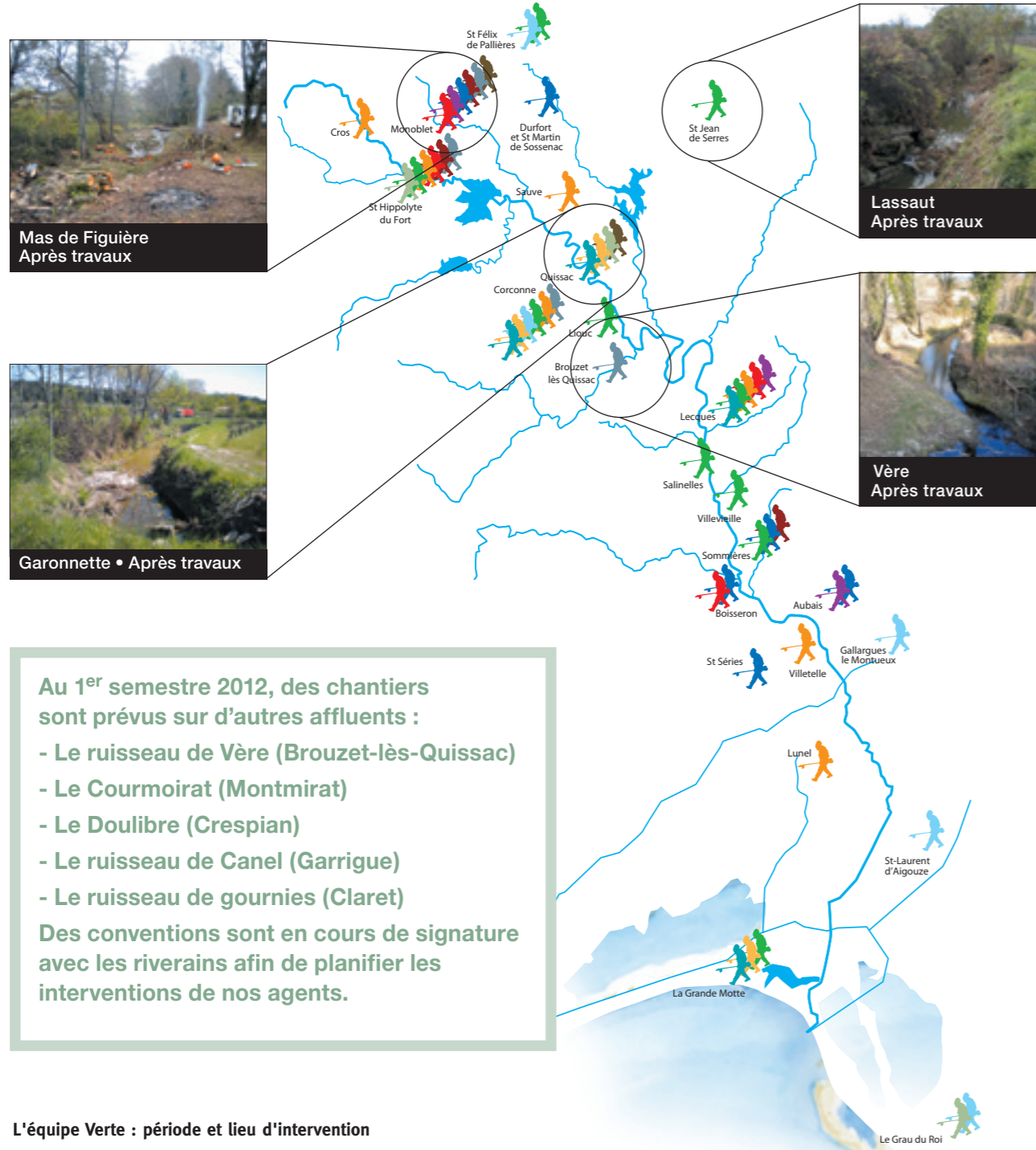
• Bassin de rétention - Travaux 1^{er} ouvrage : 2017

Le dossier de demande de financement pour l'étude de faisabilité a été déposé en 2011, le SIAV est dans l'attente de l'arrêté de subvention.

“ La digue de 2nd rang de Le Cailar et de Gallargues-Le-Montueux ainsi que les huit autres bassins de rétention seront programmés dans le cadre d'une prochaine labellisation en continuité des aménagements du Plan Vidourle. ”

L'équipe verte, intervient sur tout le Bassin Versant

L'équipe verte du SIAV (composée de 8 agents) a travaillé durant toute la période estivale sur la haute vallée et notamment sur les communes de Monoblet, St Hippolyte du Fort et Cros afin de procéder à des travaux de restauration forestière des ruisseaux de type cévenol (Crespenou et ses affluents, Valestalière...). Par ailleurs, suite aux derniers événements pluvieux du 4 novembre 2011, l'équipe verte a procédé au nettoyage et au déseblâchement des ponts et à l'entretien des ruisseaux.



Au 1^{er} semestre 2012, des chantiers sont prévus sur d'autres affluents :

- Le ruisseau de Vère (Brouzet-lès-Quissac)
- Le Courmoirat (Montmirat)
- Le Doulibre (Crespian)
- Le ruisseau de Canel (Garrigue)
- Le ruisseau de gournies (Claret)

Des conventions sont en cours de signature avec les riverains afin de planifier les interventions de nos agents.

L'équipe Verte : période et lieu d'intervention



Restauration forestière sur les affluents du Vidourle

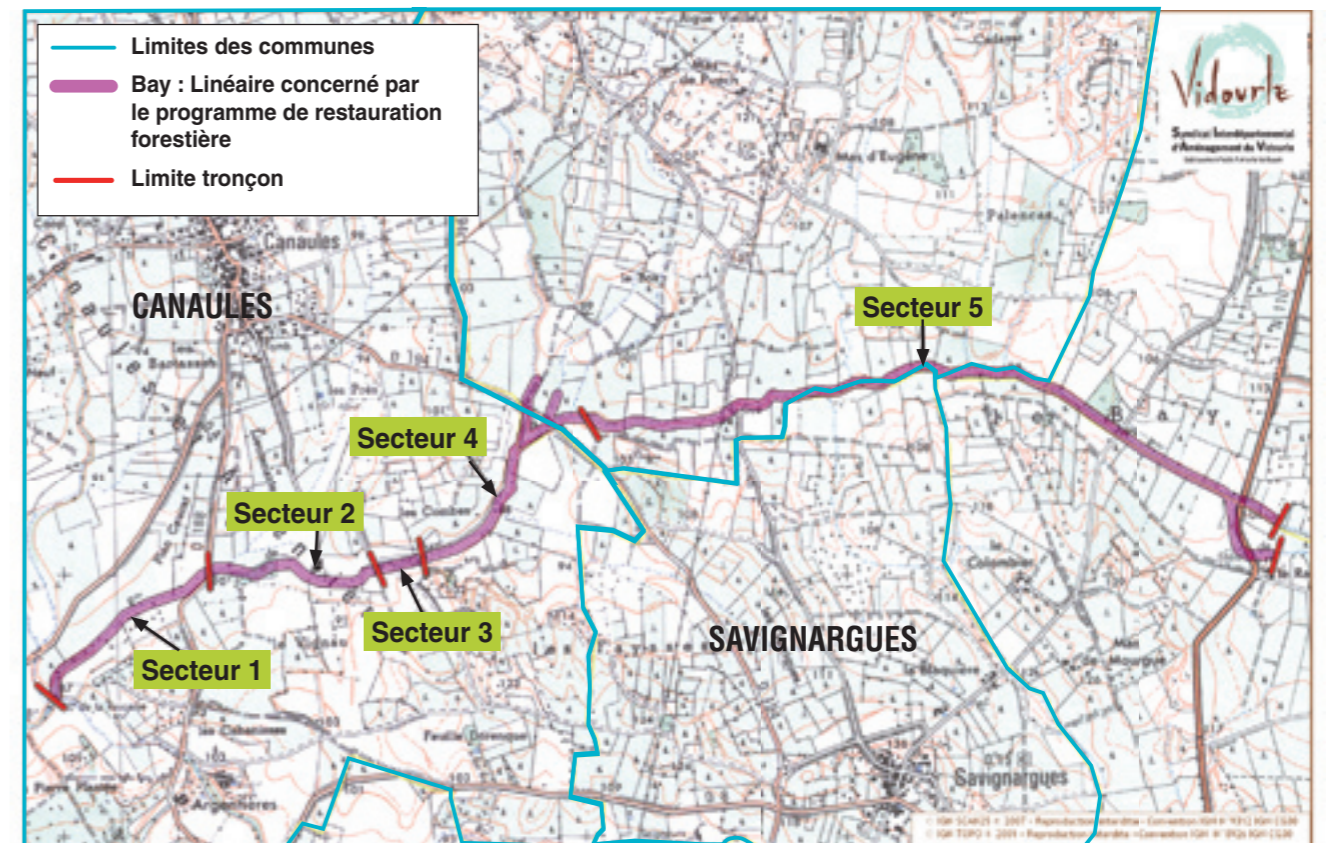
Le SIAV s'engage sur les affluents du Vidourle, il en est pour preuve, les programmes de restauration forestière qui sont menés chaque année.

Suite à la première tranche de restauration forestière réalisée en 2011 sur le Bay et ses affluents pour un montant des travaux de 33 540 € HT, une deuxième tranche sera engagée cette année sur les communes de Logrian - Florian et Canaules et Argentières pour un budget de 40 113,84 € HT financé à hauteur de 40% par l'Europe, 30% par l'Agence de l'eau, 20% par le Syndicat du Vidourle (CG 30, et CG 34) et 10% par la Région.

Le démarrage du programme sera planifié à compter de l'obtention des arrêtés de financement et des autorisations de l'ensemble des propriétaires.

Le Syndicat du Bay existe depuis 2008, et se compose des communes de : Aigremont, Lédignan, Canaules, Argentières, St Jean de Serres.

CARTE DES TRAVAUX 2^{ème} TRANCHE

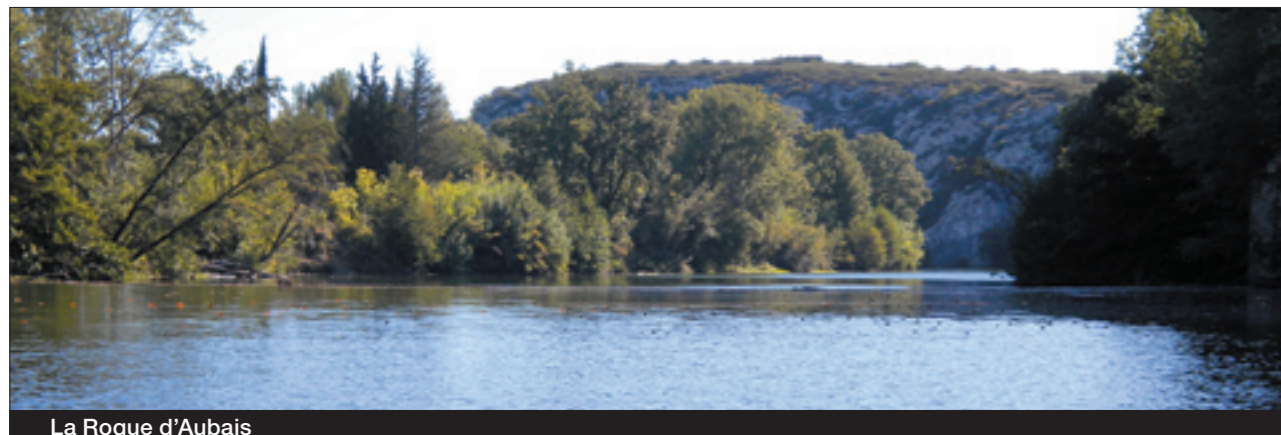


“ Il y avait urgence à réaliser les travaux de restauration forestière le long de la route de Montpellier, car le Bay débordait à chaque crue, entraînant des risques importants pour les habitants circulant en voiture. Grâce à la 1^{ère} tranche des opérations réalisées par le SIAV, on constate déjà une amélioration. ”

Mr Alain Burrelly

Maire de Savignargues - Vice Président du Syndicat du Bay - Délégué suppléant du SIAV

Le contrat de rivière se précise : un projet de 150 millions d'euros de 2012 à 2017



La Roque d'Aubais

Le SIAV, en partenariat avec le bureau d'études GINGER, a élaboré 178 fiches Actions. Elles correspondent à des projets sur l'ensemble du bassin versant dans les domaines suivants :

1- Préservation de la ressource*

- Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable
- Recherche de nouvelles ressources aux prélèvements impactant le milieu naturel
- Engagement d'études pour améliorer les connaissances sur les relations entre les eaux superficielles et ressources profondes

Budget prévisionnel : 29 millions d'euros

2- Amélioration de la qualité de l'eau *

- Amélioration des réseaux d'assainissement
- Diminution des eaux parasites et élimination des rejets directs
- Réhabilitation ou création de nouvelles stations d'épuration en conformité avec les normes de rejets européennes

Budget prévisionnel : 12 millions d'euros

3- Amélioration de gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel *

- Valorisation paysagère et touristique des abords du Vidourle
- Gestion des ripisylves et des cours d'eau
- Amélioration de la biodiversité
- Lutte contre les espèces invasives
- Gestion du transport solide
- Valorisation des zones d'expansion de crues
- Préservation de l'espace de mobilité
- Amélioration de la continuité biologique
- Réhabilitation des bras morts et préservation des zones humides

Budget prévisionnel : 4,5 millions d'euros

4- Prévention des inondations et protection contre les risques

- Réalisation des orientations, des projets d'aménagement prévus dans le PAPI 2

Budget prévisionnel : 70 millions d'euros

5- Animation, communication et valorisation des actions du contrat de rivière

- Sensibilisation scolaire
- Exposition itinérante
- Plaquette, supports de communication

Budget prévisionnel : 7 millions d'euros

* à noter : 30 millions de plus envisagés en 2016/2017

CALENDRIER

- Les premières opérations prévues dans le cadre du contrat de rivière se réaliseront entre 2012 et 2017 avec un bilan à mi-parcours. Le budget prévisionnel est de 70 millions d'euros correspondant aux aménagements du PAPI, et 80 millions d'euros pour les autres volets du contrat de rivière.

- Les membres du SIAV attendent la validation de l'ensemble des propositions formulées dans le contrat de rivière pour Mars 2012.

- Le dossier définitif sera présenté au comité d'agrément de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) à Lyon, au plus tôt en juin 2012 et au plus tard en septembre 2012, par le conseiller général du canton de Lunel, Vice président du SIAV et Président du Comité de rivière et membre de l'Agence de l'eau RMC.

Entretien avec Francis Pratz

Maire de Boisseron, membre du bureau du SIAV et Président de la commission d'appel d'offre du SIAV.



Quels sont les enjeux hydrauliques de Boisseron ?

La commune se trouve au carrefour d'un fleuve, le Vidourle, et d'une rivière, la Bénovie. Limitrophe de Sommières et Aubais, nous avons la chance, par rapport à nos voisins, que l'habitat du village ne soit que très peu concerné par les Vidourlades. En revanche, la Bénovie qui traverse le village, crée plus de difficultés en période de crues, mais cela reste très relatif, le 1^{er} PPRI ayant bien encadré les constructions au sein de la commune.

En revanche, en 2009, nous avons été confronté à un dilemme de taille, un second PPRI commandé par la DDTM 34, rendait des zones déjà

construites le long de la Bénovie, en zones inondables, avec toutes les conséquences sur le foncier, sur les assurances, que l'on connaît... Nous avons alors assisté à un véritable mouvement de solidarité pour défendre nos intérêts. Des géomètres ont été sollicités pour prouver que cela n'était pas du tout justifié ! Nous avons obtenu gain de cause, le commissaire enquêteur mandaté par les services de l'Etat nous a donné raison et a émis un avis défavorable au projet de PPRI.

Il n'y a pas eu d'effets dévastateurs en 2002, pourquoi rajouter des contraintes aux habitants ? S'interroge Francis Pratz.

Suite à cet épisode, la DDTM a décidé de mener une réflexion

globale sur le cours d'eau, et ce, depuis sa source, en tenant compte de toutes les communes qui bordent la Bénovie (Saussines, Gallargues, Buzignargues, etc...), au lieu de s'arrêter à la seule commune de Boisseron. Nous attendons avec hâte les nouvelles orientations qui vont être rendues cette année.



La Bénovie

Qu'attendez vous du SIAV dans ces actions pour votre commune ?

L'adhésion de Boisseron au Syndicat du Vidourle, date de mes prédécesseurs, mais c'était pour moi une évidence de poursuivre cet engagement.

Premièrement, par solidarité vis à vis des élus des communes fortement

touchées par les inondations, nous devons rester unis, et nombreux dans le but de poursuivre des aménagements sécuritaires visant à protéger nos populations.

Ensuite, en me positionnant sur les intérêts de ma commune, j'attends du SIAV qu'il poursuive, comme il l'a toujours fait notamment grâce au travail de l'équipe verte, ses

actions de restauration des berges, de respect de l'environnement. Il faut maintenir les attraits agricoles, touristiques et ludiques de ce fleuve. D'ailleurs, le lancement du contrat de rivière va englober toutes ces dimensions, et j'en suis très satisfait.

La nature nous a gâtés, à nous de la préserver !

Entretien avec Guy Marotte, maire de Sommières et Guy Daniel, 1^{er} adjoint au maire, membre du bureau et délégué syndical du SIAV.

« Notre priorité aujourd'hui c'est la réalisation des bassins de rétention. Nous sommes très satisfaits que la procédure d'appel d'offre, sur leurs faisabilités et leurs dimensionnements, soit lancée, même si nous sommes conscients qu'il faudra du temps, et qu'ils ne régleront pas totalement la question des inondations à Sommières.

Nous attendons avec impatience que le calendrier se précise, et que cela se fasse dans la concertation la plus large. Si nous insistons sur ce point, c'est que les bassins de rétention sont l'unique possibilité de limiter les inondations à Sommières.

A terme, nous demandons une certaine équité entre les réalisations sur la moyenne et la basse vallée du Vidourle. Il est à noter que les bassins de rétention limiteront les inondations sur l'ensemble de la vallée.

Ceci étant dit, nous appréhendons le Vidourle comme un tout : les préoccupations des communes en matière de protection des personnes et des biens doivent cohabiter avec d'autres, dont les enjeux ne sont, certes, pas comparables, mais n'en demeurent pas moins essentiels pour les générations futures : préservation de la ressource en eau, amélioration de la qualité de l'eau, valorisation du milieu naturel. »

De nouvelles réflexions hydrauliques sont lancées

1/ Le fonctionnement hydraulique du bassin versant du Brestalou

Le comité syndical a décidé d'engager une étude de zonage du risque inondation sur le bassin versant du Brestalou pour évaluer le risque inondation et cartographier les zones inondables.

Par ailleurs, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été passée entre le SIAV et les communes concernées.

Cette prestation est découpée en 4 phases, selon l'enchaînement chronologique suivant :

- 1/ Etude du risque historique ou hydrogéomorphologique
- 2/ Etude du risque statistique et diagnostic territorial
- 3/ Etude de mesures de réduction du risque (réduction de l'aléa et/ou de la vulnérabilité)
- 4/ Elaboration du zonage

Le coût de ce projet est de 120 000 € HT, financé par l'Europe à hauteur de 50%, la région à hauteur de 20%. 30% restant à la charge des 2 départements du Gard et de l'Hérault, et des communes concernées.

C'est le bureau d'étude BRL Ingénierie, retenu après appel d'offre, qui va procéder à cette analyse pendant le 1^{er} trimestre 2012.

Le processus de concertation est privilégié pour la mise en œuvre de cette méthodologie. Un comité de pilotage va donc être mis en place très prochainement et sera composé de représentant de la DTM30, DTM34, CG30, CG34 et des communes concernées.

Un partenariat étroit va être engagé avec les communes de ce secteur. Cette étude sera un élément indispensable dans la prise en compte du risque inondation des Plans Locaux d'Urbanisme futurs.

Sont concernées les communes suivantes :



2/ Le fonctionnement hydraulique du bassin versant du Lassaut

Suite aux inondations du 7 septembre 2010 sur la zone urbanisée de St Jean de Serres, la commune a été classée en catastrophe naturelle. Les services du SIAV ont été saisis par le maire afin de lancer une opération hydraulique du bassin versant du Lassaut.

L'objectif de cette démarche est d'évaluer l'aléa

et le risque, et de proposer des solutions pour la protection des enjeux humains, environnementaux et économiques.

Son coût, réalisé dans le cadre du PAPI 2, est évalué à 25 000 € HT. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été proposée à la commune.

Continuité Biologique : le SIAV s'engage pour favoriser la migration des poissons

Le bureau d'étude Stucky a réalisé durant toute l'année 2011, pour le compte du SIAV, une étude sur la continuité biologique entre Sommières (seuil du moulin d'Hilaire / Boisseron) et le seuil de Terre de port (Marsillargues / St Laurent d'Aigouze). Les espèces migratrices concernées par ces projets sont essentiellement l'aloise feinte et l'anguille.

Plusieurs opérations ont été jugées prioritaires :

1) Seuil de St Laurent d'Aigouze

- **Rehaussement du seuil** entre l'échancrure existante et la culée rive gauche afin de privilégier les déversements rive droite et améliorer l'attractivité de la passe à poissons.
- **Reprise de l'aménagement** existant en réalisant une goulotte rectiligne de 12 m de longueur et 1,20 m de largeur pour améliorer le fonctionnement de la passe à anguilles.

2) Seuil de Marsillargues

- **Afin d'améliorer le fonctionnement de la passe à poissons, il est proposé la réalisation des étapes suivantes :**
 - Nettoyage des bassins aval de la passe
 - Levée précise de l'intérieur de la passe à poissons par un géomètre
 - Réfection des échancrures permettant la mise en place des planchettes batardeau
 - Levée précise des côtes des plans d'eau dans la passe en fonctionnement et vérification des résultats théoriques du logiciel Cassiopée de la passe recalée

- Mise en place des planchettes pour recalage de la passe
- Vérification des résultats du logiciel hydraulique pour l'ouvrage recalé et vérification des risques de forte turbulence dans certains bassins
- Travaux de création d'un bassin amont pour stabiliser les débits si cela s'avère nécessaire.

• **Pour la passe à anguilles, il est proposé de réaliser les aménagements suivants :**

- Reprise du profil en long et en travers (longueur 1 m, pente transversale : 20 %).
- Revêtement par des plaques Evergreen de 0,5 m de largeur.
- Création d'un bassin intermédiaire entre les tronçons amont et aval de la rampe permettant d'assurer la liaison et la continuité hydraulique.

L'Agence de l'eau a été sollicitée par le SIAV pour financer à hauteur de 80% la réalisation des travaux sur le seuil de St Laurent d'Aigouze et Marsillargues pour un montant global de 106 610€ HT (les aménagements, la maîtrise d'œuvre, les études loi sur l'eau, levés topographiques, frais administratifs).

Les ouvrages obstacles à la migration des poissons



Le SIAV poursuit sa lutte contre les espèces invasives

1- La renouée du Japon, une éradication réussie (1^{ère} tranche)

Durant l'été 2010, le SIAV a recensé l'ensemble des plants de renouées du Japon présents sur le Vidourle et ses affluents et a élaboré avec le bureau d'études Concept Cours d'Eau, un protocole d'élimination de cette espèce invasive ainsi qu'un cahier des charges pour la réalisation des travaux. **Ce projet d'arrachage et de lutte contre la prolifération de cette espèce invasive a constitué une première en Languedoc-Roussillon.**

LA PROCÉDURE

- 1/ Arracher les massifs de renouées
 - 2/ Les transporter sur un site où ils vont être étendus par couche de 15 cm (lorsque le stockage sur site est impossible). En effet il faut éviter de déplacer les invasives pour diminuer le risque de propagation.
 - 3/ Broyer et concasser les massifs à l'aide d'un broyeur à pierre
 - 4/ Recouvrir cette matière d'une bâche opaque
 - 5/ Mise en observation et suivi de l'évolution
- L'opération engagée sur la haute vallée du Vidourle servira de référence pour de nombreux autres maîtres d'ouvrages et collectivités locales et associations confrontés à ce problème sur le territoire national et au niveau européen.**

Ce projet rentre dans le cadre de la loi sur l'Eau, et s'est réalisé durant le mois de mai 2011. Il a concerné 37 sites entre Conqueyrac et St Hippolyte du Fort, soit plus de 1200 m³ de matériaux retirés sur les berges du Vidourle.

Cette 1^{ère} tranche des travaux, réalisée pour un montant de 38 177 € HT a été financée à hauteur de 30% par l'agence de l'eau, 20% par la région, 16,66% par le SMD, CG30, 16,66 % par le CG34. Les communes de St Hippolyte du Fort et Conqueyrac ont également participé à hauteur de 16,66 %. **Cette opération peut être qualifiée de réussite. La plante a été éradiquée sur une dizaine de kilomètres. De plus, après un arrachage manuel complémentaire par l'équipe verte, il n'existe pas de signe de reprise sur les zones traitées.**

Une deuxième tranche a été programmée en 2012 pour un montant de 40 000 € HT. Les travaux concerneront Monoblet, Cros et Saint Hippolyte du Fort, et seront engagés prochainement.



Lundi 23 mai 2011 : les élus du bassin du Vidourle
En visite de chantier à St Hippolyte du Fort : site d'arrachage et site de concassage.

2- La Jussie, nouvelle invasive sur la basse vallée du Vidourle



Cette plante aquatique pousse dans les zones peu profondes (reculées, bras morts) et se multiplie par bouturage. Elle commence à coloniser certaines zones sur le Vidourle au point de concurrencer les espèces endémiques, diminuer la diversité des habitats et impacter la biodiversité dans la zone Natura 2000.

Dans la zone endiguée (forte profondeur d'eau), l'espèce est présente sur des glissements de bords de berge entre l'A9 et le seuil de terre de port (à l'aval du moulin de St Christol).

La plante a colonisé certains bras morts (Junas, St Sériès (lieu dit l'Ilette)) et certains points où le niveau d'eau est plus faible (amont et aval du pont Aubais / Villetelle).

Afin de limiter la progression de cette plante très colonisatrice, il est apparu primordial d'engager un programme d'arrachage au printemps / été 2012 par l'intermédiaire de notre équipe verte (zone peu étendue, accessible seulement en bateau) et avec l'appui d'une entreprise (arrachage mécanique des zones fortement colonisées)

Le montant des interventions mécaniques est évalué à 40 000 € HT. Une demande de financement a été transmise à l'Agence de l'eau. L'opération devrait débuter à l'étiage 2012.

Le D.O.B : Les perspectives budgétaires 2012

Le D.O.B (Débat d'Orientation Budgétaire) acté lors du comité syndical du 19 décembre 2011, trace les perspectives pour 2012 pour la gestion courante du SIAV et les travaux en cours.

En effet, il est difficile pour une structure comme le SIAV d'envisager une linéarité des budgets dans un secteur aussi imprévisible que les épisodes pluvieux. Par conséquent, il est absolument nécessaire d'anticiper budgétairement parlant sur les projets et aménagements à venir.

Section de fonctionnement :

Pour rappel : En 2008, 2009 et 2010, la reprise des excédents antérieurs s'est avérée nécessaire pour assurer l'équilibre du budget (respectivement 108 750€, 73 216€ et 40 483€) :

1/ Des efforts de gestion importants ont permis de stabiliser les dépenses de fonctionnement (- 10%).

2/ Le lissage des participations a permis aussi d'assurer l'équilibre budgétaire.

L'utilité du D.O.B consiste à envisager l'année 2012 tout en tenant compte des obligations et circonstances nouvelles ; à savoir :

1) le caractère coercitif du décret du 11 décembre 2007 et les épisodes pluvieux Xynthia et du Var qui imposent l'organisation d'une prévention accrue (c'est à dire un contrôle permanent de la sécurité des digues et des responsabilités qui en découlent).

2) l'engagement du SIAV sur un plan quinquennal avec le PAPI 2 et le contrat rivière (permettant au SIAV de bénéficier de subventionnements importants).

3) l'avenir plus hasardeux sur certains montants d'aides en fonctionnement.

(ex : la modification des aides d'attribution du FEDER et les renégociations du Contrat Agence de l'Eau et du Plan Etat-Région en 2013).

A cela s'ajoute, un contexte économique difficile avec une raréfaction du crédit et des taux d'intérêt plus élevés.

Pour répondre à ces enjeux, le SIAV a décidé un lissage des participations des communes (+ 0.20 €), qui conjugue démarche prudentielle et réponses aux obligations du SIAV sans à-coups financiers déstabilisants pour les communes.

De plus, ces sommes dégagées seraient imputées sur un compte spécifique qui permettrait la transparence la plus complète de l'utilisation des crédits.

Le montant de cette section s'élève à 2 500 000 €

Section d'investissements :

Encore plus de sécurité juridique et financière sont aujourd'hui exigées dans la réalisation des projets, entraînant ainsi un ralentissement inéluctable de la cadence des réalisations.

(1) Au titre du Plan Vidourle :

Etude faisabilité des bassins de rétention : 1 000 000 €
Etude ressuyage plaine Lunel/Marsillargues : 200 000 €
Etude complémentaire Garonne : 200 000 €
Digue ISP Marsillargues : une reprise de crédit 2011 de 5 500 000€ et un ajout de 700 000 €

(2) Dans le cadre du Contrat de rivière :

Il est prévu de nombreux projets sur l'ensemble du bassin versant pour un montant de 900 000 € T.T.C, dont la réhabilitation des seuils, le traitement des espèces invasives, la restauration forestière entre Sardan et Sauve, également la réfection du seuil Runel et de la passerelle de la Clotte pour 850 000 € T.T.C.

Total : (1) 7 000 000 € + (2) 1 750 000 € = 8 500 000 €.

Globalement, ce sont près de 8,5 millions d'euros de travaux qui vont être engagés en 2012.

La ligne de trésorerie

Le SIAV est déjà en possession d'un emprunt d'équilibre qui joue le rôle de ligne de trésorerie de 3 millions d'euros.

La ligne de trésorerie est prévue en ajustement, elle ne coûte que si l'on s'en sert, elle s'élève à 1 500 000 €. Elle va permettre d'engager tous les travaux prévus et assurer le paiement des entreprises dans les délais légaux.

Dynamisme, prudence, et maîtrise financière du volume budgétaire, sont les valeurs défendues par le SIAV pour préparer l'avenir au delà de 2012 et répondre au défi sécuritaire et environnemental du bassin versant du Vidourle.

Le FEDER, participe aux projets du SIAV



Le FEDER, Fonds Européen de Développement Régional, a été créé en 1975 après l'élargissement de la communauté Européenne en 1973.

Son objectif vise à réduire les écarts de développement entre les pays et les régions de manière à promouvoir la cohésion économique et sociale au sein de l'Union.

Il s'agit d'un instrument financier mis au service des priorités définies prévues sur une période de six années (2000 à 2006 - 2007 à 2013).

Cette aide Européenne se conjugue toujours avec d'autres financements de l'Etat ou de la Région.

Dossier en cours de réalisation		Participation à hauteur de
DANS le cadre du PAPI	Digue de St Laurent	12 %
	Digue de Gallargues	30%
	Sensibilisation scolaire	50%
	Personnel du syndicat (PAPI)	50%
	Étude sur la vulnérabilité de l'habitat diffus	50%
	Plans Communaux de Sauvegarde	50%
HORS cadre du PAPI	Étude de ressuyage	30%
	Travaux de restauration forestière et ripisylve	40%
Dossier en cours	Étude hydraulique du Brestalou	50%
		Demande de participation à hauteur de
DANS le cadre du PAPI	Zone de surverse d'Aimargues	20%
HORS cadre du PAPI	Étude hydraulique sur le Lassaut	50%
	Restauration forestière 2 ^{ème} tranche (communes du syndicat du Bay)	50%

Le Caillar La prévention des crues intéresse les élus de la Réunion

EN HAUSSE Le Vidourle en exemple

Quand un nouveau manuel scolaire édité chez Bélin (collection A. Duco) s'intéresse à la problématique inondations, c'est à travers le Vidourle qu'il en parle. Ce manuel de Science de la vie et de la terre (SVT) fait notamment état des aménagements du Syndicat du Vidourle.

Dès «orange, je tremble»

Marsillargues L'enquête sur le renforcement des digues est finie

Le projet concerne la sécurité des riverains sur environ 2 km.

Corconne Intervention de l'équipe verte

L'équipe verte du Syndicat du Vidourle a effectué une intervention de nettoyage dans le lit du ruisseau de la commune de Corconne.

Le collège Ambrussum met l'eau en question

Trois classes de cinquième de Lunel mènent un vaste projet, qui balaise les problématiques d'inondation, de traitement de l'eau, d'aménagement.

Maquette, diaporamas, exposition sont en préparation pour mai

Inondations : les riverains réclament des travaux

Un débordement de l'eau a entraîné des dégâts matériels et des pertes de récoltes. Les riverains réclament des travaux de renforcement des digues.

Maquette, diaporamas, exposition sont en préparation pour mai

Le Syndicat du Vidourle prépare une exposition sur les inondations, les aménagements de digues et le traitement de l'eau.

Vidourle - Pays viganais

Vidourle Le syndicat du fleuve stimule les amours des poissons

Des travaux leur permettront de remonter l'affluent pour frayer.

Le scientifique on été mis à contribution

Les scientifiques ont été mis à contribution pour étudier les impacts des aménagements de digues sur la biodiversité.

Vidourle Première européenne pour éradiquer la renouée du Japon

Invasive, cette jolie plante met en danger la biodiversité des rives.

Forage pour recherche d'eau sur le site du moulin de Vère (commune de Corconne)

Le scientifique on été mis à contribution

Les scientifiques ont été mis à contribution pour étudier les impacts des aménagements de digues sur la biodiversité.

Forage pour recherche d'eau sur le site du moulin de Vère (commune de Corconne)

Des opérations de recherche d'eau dans des calcaires profonds ont été menées durant l'été 2011, sur la zone du moulin de Vère.

Chantier de Gallargues : confortement des zones de surverse

Malgré quelques intempéries et des procédures d'expropriation, le chantier s'achemine vers une fin prévue pour le 1^{er} semestre 2012.

Digue de 1^{er} rang de Marsillargues

A noter, les retards pris sur l'enquête publique permettront néanmoins un démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2012.

Seuil de Lunel : reprise des travaux à l'étiage 2012

Suite du dernier numéro (Journal n° 21 - janvier 2011)

Le syndicat est devenu, entre temps, propriétaire du seuil, et a réussi à obtenir les autorisations administratives. La reprise des travaux est prévue à l'étiage 2012.

Le projet est cofinancé par l'agence de l'eau, les départements du Gard et de l'Hérault et la communauté de communes du pays de Sommières. Des financements supplémentaires ont été demandés lors du dernier comité syndical de l'année (19 déc. 2011).

Procédure de dématérialisation des marchés publics

La dématérialisation, c'est la transformation de supports matériels en fichier numérique. Elle sert notamment à gérer de façon électronique des documents qui transitent au sein des entreprises et des administrations.

La dématérialisation dans les marchés publics est une volonté émanant des entreprises et de l'Etat, de moderniser la procédure de passation. C'est le code des marchés publics de 2006 qui prévoyait de nombreuses mesures dans le processus de dématérialisation. Mais face à la réticence des entreprises et à la difficulté des administrations de s'équiper en plate forme de dématérialisation, ces mesures ont été revues dans le code des marchés publics de 2009.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 : L'acheteur doit publier l'avis de publicité et les documents de la consultation sur son profil d'acheteur. L'entreprise doit également transmettre par voie électronique les candidatures et les offres pour le marchés concernant les achats de fournitures de matériels informatiques et de services informatiques.

La prochaine échéance au 1^{er} Janvier 2012, imposera à l'acheteur d'accepter de recevoir les candidatures et les offres qui lui seront transmises par voie électronique.

Moulin de Vère : la recherche d'eau continue

Des opérations de recherche d'eau dans des calcaires profonds (à plus de 300 mètres) ont été menées durant l'été 2011, sur la zone du moulin de Vère. L'objectif étant de supprimer à terme le captage actuel à Quissac, dans la nappe du Vidourle.

La recherche a débouché sur un débit de 25 m³/heure. Il est prévu des travaux complémentaires pour augmenter les volumes disponibles.

De nombreuses communes du bassin versant se sont lancées dans des politiques d'économies d'eau pour garantir une meilleure distribution à l'usager tout en favorisant la protection des ressources disponibles.

C'est le cas de Sauve (schéma d'eau potable, travaux et recherches de fuites sur le réseau du centre ancien, recherches d'une nouvelle ressource), St Hippolyte du Fort (schéma d'eau potable en cours et futurs travaux d'amélioration du rendement du réseau), Quissac (schéma d'eau potable en cours et régularisation d'un captage n'impactant pas le Vidourle, abandon des prélèvements dans la nappe).

De plus petites collectivités suivent également cet exemple, comme Fressac qui souhaite s'engager après une étude hydrogéologique dans une recherche de substitution à la source du moulin d'Arnaud captée dans le cours du Conturby, affluent du Crespénoü.

Cette politique globale de préservation de la ressource pourrait nous permettre de faire face aux besoins futurs sans mettre en péril la diversité du milieu naturel.



Forage pour recherche d'eau sur le site du moulin de Vère (commune de Corconne)

Des opérations de recherche d'eau dans des calcaires profonds (à plus de 300 mètres) ont été menées durant l'été 2011, sur la zone du moulin de Vère. L'objectif étant de supprimer à terme le captage actuel à Quissac, dans la nappe du Vidourle.

La recherche a débouché sur un débit de 25 m³/heure. Il est prévu des travaux complémentaires pour augmenter les volumes disponibles.

L'intérêt est de garantir un débit suffisant pour alimenter les communes de Corconne, Brouzet les quissac et Liouc.

Ces travaux réalisés par le syndicat d'eau potable du secteur sont co-financés par le Conseil Général du Gard et l'agence de Bassin.



Entretien avec Richard Lapiere Directeur Technique du SIAV en charge des travaux Plan Vidourle

1/ Quels sont les enjeux majeurs de votre mission et les difficultés principales que vous rencontrez au quotidien ?

Ma plus grande préoccupation est de réussir à satisfaire toutes les parties, en respectant les contraintes administratives, législatives et réglementaires qui nous sont imposées, et d'autant plus ces dernières années.

Je me dois également de suivre la ligne de conduite dictée par le Comité Syndical, tout en tenant compte des intérêts des communes qui souhaitent, et c'est bien légitime, par souci de protection pour leurs habitants, que les dossiers avancent au plus vite.

Une précision qui a son importance

dans la compréhension des enjeux de ma mission : Le plan Vidourle, en tant que schéma global d'aménagement, est un projet évolutif. Elaboré en 2002, il ne correspond plus, budgétairement parlant, à la réalité. Ce n'est pas du tout une critique, mais à l'évidence, des écarts s'installent entre un prévisionnel et la réalité des chantiers. La quête de financement pour que les aménagements puissent s'accomplir, est aussi un paramètre à prendre en compte, entraînant inéluctablement des conséquences sur la technique.

En effet, l'enjeu hydraulique principal réside sur le croisement des priorités. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre l'amont (les bassins de rétention) et l'aval (les digues). Au regard des restrictions budgétaires, à un moment

donné nous sommes malheureusement obligés de hiérarchiser les interventions, en considérant au 1^{er} point, les risques pour les populations.

Sans m'éloigner des objectifs fondamentaux d'aménagements hydrauliques pour le fleuve Vidourle, je m'efforce d'adapter tous les projets aux dimensions techniques, administratives, réglementaires, financières et en même temps je veux rester dans une situation de proximité avec les élus. Je tiens à l'intégrité des actions que je mène au sein du SIAV, même si des débats s'installent sur la rapidité des travaux. De plus, j'ai choisi la transparence, au nom du syndicat et par respect pour les élus qui nous soutiennent, sans relâche, depuis des années dans nos actions.

2/ Qu'est-ce que la doctrine de planification des travaux définie et votée par les élus du bassin versant et quelles sont ses conséquences sur la dimension foncière des projets ?

La prise de risque foncière qui était jusqu'à présent acceptée par les élus, s'est accomplie aux bons endroits et aux bons moments. Les élus étaient, à juste titre, guidés par le caractère d'urgence inhérent à ces sites : les digues intéressant la Sécurité Publique de St Laurent d'Aigouze, Lunel et Gallargues-le-Montueux (site qui conditionne tous les débordements de la rive gauche, favorisant ainsi les brèches). Les procédures de consultation des entreprises étaient donc lancées, avant que le SIAV ne soit en pleine possession de la maîtrise

foncière et des autorisations techniques, administratives et financières définitives. Puis, la politique nationale de rigueur a imposé de nouvelles contraintes budgétaires, entraînant ainsi plus de contraintes techniques.

Bien que nous ayons toujours été dans la légalité, notamment avec la signature de prise de possession anticipée, il est évident que cela posait un double risque : financier pour le SIAV, et juridique pour les élus des communes. Mais en contrepartie, la population était rassurée de voir que le SIAV et les élus dépassaient les contraintes administratives pour privilégier le caractère sécuritaire.

Après une longue période de débats intenses autour des questions de responsabilités, les élus du bassin versant ont décidé à l'unanimité, lors du comité syndical du 12 octobre 2011, de ne lancer les consulta-

tions des entreprises qu'après réception des arrêtés de subvention et l'obtention des acquisitions foncières définitives.

Vous pourriez vous dire, à juste titre, que rien n'empêche le SIAV de traiter des acquisitions foncières en parallèle des enquêtes publiques et du montage des dossiers, ce qui permettrait de ne pas perdre de temps. Or dans les cas d'expropriations foncières, le SIAV est tenu d'attendre les arrêtés de cessibilité avant de pouvoir lancer toute procédure administrative : il faut savoir qu'une procédure d'expropriation dure 1 an au minimum, et malheureusement face à cette contrainte de taille pour l'avancement des dossiers, nous n'avons pas d'autres alternatives que de respecter la doctrine pour protéger les intérêts des communes adhérentes du SIAV, du CG 30 et du CG 34.



**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**

Etablissement Public Territorial de Bassin

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Jean-Charles Amar

COMITÉ DE RÉDACTION

Karine Adoul, Christine Chaballier,
Richard Lapiere, Serge Rouvière,
Christian Rodier

CONCEPTION, IMPRESSION

ET DISTRIBUTION

Chirripo - 04 67 07 27 70

DIRECTION

Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle
Maison des Elus
1977, avenue des Moulins
34080 Montpellier Cedex
T. 04 67 67 60 46
F. 04 67 67 71 98
E-mail : c.sales@vidourle.org

www.vidourle.org

SIÈGE

Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle
11, rue Court de Gébélin
Immeuble le Neuilly • 2^{ème} étage
30000 Nîmes
T. 04 66 01 70 20
F. 04 66 38 37 59
E-mail : c.joujoux@vidourle.org

Contactez-nous

**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**

Maison des Elus
1977, avenue des Moulins
34080 Montpellier Cedex